



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2021-025

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2021

Sommaire

DGFIP VIENNE

86-2021-02-12-001 - subdelegation DB 12-02-2021 (1 page) Page 3

Direction départementale des territoires

86-2021-02-10-006 - Arrêté 2021 / DDT / 57 portant modification des membres de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) (2 pages) Page 5

86-2021-02-11-003 - Arrêté portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin. (7 pages) Page 8

Préfecture de la Vienne

86-2021-01-29-003 - CHU POITIERS DÉCISION de la Directrice Générale, composition CAPD de la Vienne (2 pages) Page 16

86-2021-02-09-002 - DDCS/SDJES Arrêté n°2021-CAB-SDJES-01, portant modification de la constitution de la commission départementale consultative d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (2 pages) Page 19

86-2021-02-09-001 - DDVA/SDJES Arrêté, n°2021-DSDEN-SDJES-01, portant nomination du délégué départemental à la vie associative de la Vienne (2 pages) Page 22

DGFIP VIENNE

86-2021-02-12-001

subdelegation DB 12-02-2021



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES CREANCES SPECIALES DU TRESOR
SERVICE RECOUVREMENT DES DEBETS**

Décision de délégation de signatures

Le chef du service recouvrement des débits, inspecteur des finances publiques

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L283C ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2010 relatif à la création et à l'organisation de la Direction des créances spéciales du Trésor modifié ;

Vu la délégation spéciale de signature du 8 février 2021 publiée au registre des actes administratifs de la Vienne le 9 février 2021 ;

Décide :

Article 1

Délégation spéciale de signature est donnée aux agents du service recouvrement des débits désignés ci-après, pour signer les lettres de fin d'affaire, les déclarations de recette ainsi que les demandes de paiement pour tous les dossiers à l'exception des dossiers relatifs à des débits émis à l'encontre des Directeurs régionaux et départementaux des finances publiques, à des amendes prononcées par la CDBF, à des cas de détournement ou de gestion de fait.

NOM, PRENOM	GRADE	Montant maximal
Marilyne RIAUDEL	Adjoint administratif principal 1ère classe	25 000,00 €

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Fait à Châtelleraut, le 12 février 2021

Sylvie LUBREZ

Direction départementale des territoires

86-2021-02-10-006

Arrêté 2021 / DDT / 57 portant modification des membres
de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat
(CLAH)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Arrêté n°2021-DDT-57

portant modification des membres de la commission locale d'amélioration de l'habitat

La préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article R321-10 ;

Vu l'arrêté n°2019-DDT-151 du 9 avril 2019 portant renouvellement des membres de la commission locale d'amélioration de l'habitat ;

Vu le courrier d'Action Logement Services en date du 26 octobre 2020 indiquant que M. Samuel LEVEQUE remplace Mme Sabine CHRESTIA-BLANCHINE au sein de la structure ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des membres composant la commission locale d'amélioration de l'habitat suite au retrait de Mme CHRESTIA-BLANCHINE ;

ARTICLE 1 -

Le B) 5) de l'article 1 de l'arrêté n°2019-DDT-151 du 9 avril 2019 portant renouvellement des membres de la commission locale d'amélioration de l'habitat est modifié de la façon suivante :

membre titulaire : Monsieur Samuel LEVEQUE
12 boulevard du Grand Cerf
CS 60212
86005 POITIERS CEDEX

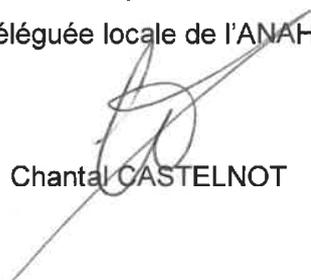
membre titulaire : Madame Christine NOTH
12 boulevard du Grand Cerf
CS 60212
86005 POITIERS CEDEX

ARTICLE 2 -

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, le Directeur Départemental des Territoires de la Vienne, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne. Une copie de cet arrêté sera adressée à chacun d'entre eux.

Poitiers, le 10 FEV. 2021

La préfète
Déléguée locale de l'ANAH



Chantal CASTELNOT

Direction départementale des territoires

86-2021-02-11-003

Arrêté portant modification de la composition de la
commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du
~~Commission locale de l'eau~~
Marais Poitevin.

Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Environnement

ARRÊTÉ

portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma
d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du
Marais Poitevin

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le livre II Titre Ier du code de l'environnement et notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34 ;

Vu l'article L131-8 du code de l'environnement portant création de l'office Français pour la biodiversité ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination du préfet des Deux-Sèvres, Monsieur Emmanuel Aubry ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2015 du préfet de la région Centre – Val de Loire, préfet du Loiret, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, portant approbation du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne) n° 97-23.0306 du 29 avril 1997 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin modifié par arrêté inter-préfectoral du 27 avril 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2016 portant renouvellement de la composition de la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin modifié par arrêtés des 15 juin 2017, 18 mai 2018 et 3 avril 2019 ;

Considérant les désignations de représentants, effectuées par les différentes collectivités membres de la CLE, en vue de siéger à la CLE à la suite des élections municipales et communautaires de l'année 2020 ;

Considérant qu'en application de l'article R.212-31 du code de l'environnement, en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la CLE, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation pour la durée du mandat restant à courir ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition de la commission locale de l'eau

La commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin dont la composition est fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé du 2 novembre 2016 modifiée par arrêtés des 15 juin 2017, 18 mai 2018 et 3 avril 2019 est modifiée ainsi qu'il suit (**les modifications figurent en gras**):

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

Représentants du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, conseiller régional
Monsieur Guy MOREAU, conseiller régional

Représentant du conseil régional des Pays de la Loire :

Monsieur Philippe BARRÉ, conseiller régional

Représentant du conseil départemental de la Charente-Maritime :

Monsieur Gilles GAY, conseiller départemental

Représentants du conseil départemental des Deux-Sèvres :

Madame Séverine VACHON, conseillère départementale
Monsieur Bernard BELAUD, conseiller départemental

Représentant du conseil départemental de la Vendée :

Madame Marie-Jo CHATEVAIRE, Vice-présidente du conseil départemental

Représentant du conseil départemental de la Vienne :

Monsieur Jean-Louis LEDEUX, conseiller départemental

Représentant de l'institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise :

Monsieur François BON, délégué

Représentant du parc naturel régional du Marais Poitevin :

Madame Catherine TROMAS, déléguée

Représentants nommés sur proposition de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres :

Monsieur Gérard BOBINEAU, Maire de St-Gelais

Monsieur Marcel MOINARD, Maire d'Amuré

Monsieur Florent SIMONET, Conseiller municipal de Niort

Monsieur Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de Saint-Martin-de-Saint-Maixent

Monsieur Elmano MARTINS, Vice-président CA du Niortais

Monsieur Bruno LEPOIVRE, Conseiller CC du Haut Val de Sèvre

Monsieur Philippe CACLIN, Vice-président du CC du Mellois

Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-président du CC Val de Gâtine

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de la Charente-Maritime :

Monsieur Jean-Marie BODIN, Maire de Marans

Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire de Charron

Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président de la CC Aunis Atlantique et Maire de La Ronde

Monsieur Jean GORIOUX, Président de la CC Aunis Sud et Maire de Saint-Georges-du-Bois

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Vendée :

Monsieur Bruno FABRE, Maire de Nalliers

Monsieur Laurent DUPAS, Maire de Les Velluire-sur-Vendée

Monsieur Bernard BORDET, Maire de Le Mazeau

Monsieur Alexandre OLONDE, Conseiller municipal de Le Gué-de-Velluire

Représentant du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime :

Monsieur Bernard BESSON, Vice président et Maire de Ferrières d'Aunis

Représentant du Syndicat Mixte à la Carte Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine :

Monsieur Eric CUSEY, Président et adjoint au Maire d'Azay le Brûlé

Représentant du Syndicat pour l'Etude, la Recherche et les Travaux d'Amélioration de la desserte en eau potable du Sud Deux-Sèvres :

Monsieur Daniel JOLLIT, Président et Maire de Romans

Représentant du Service des Eaux du Vivier (Niort Agglo) :

Monsieur Thibault HEBRARD, Conseiller municipal de Niort

Représentant du Syndicat Mixte du Marais Poitevin Bassin de la Vendée de la Sèvre et des Autizes:

Monsieur Jean-Pierre PETORIN, Membre et adjoint au Maire de Fontenay le Comte

Représentant du Syndicat Vendée Eau :

Monsieur James GANDRIEU, Vice-président et Maire de Sainte-Pexine

Les autres dispositions ne sont pas modifiées.

La nouvelle composition consolidée de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin est annexée au présent arrêté.

Article 2: Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime, de la Vendée et de la Vienne, et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3: Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers.

Article 4: Exécution

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Niort, le 11 FEV. 2021



Emmanuel AUBRY

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 11 février 2021
portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin**

Composition consolidée de la CLE du SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

Représentants du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, Conseiller Régional
Monsieur Guy MOREAU, Conseiller Régional

Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire :

Monsieur Philippe BARRÉ, Conseiller Régional

Représentant du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Monsieur Gilles GAY, Conseiller Départemental

Représentants du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Madame Séverine VACHON, Conseillère Départementale
Monsieur Bernard BELAUD, Conseiller Départemental

Représentant du Conseil Départemental de la Vendée :

Madame Marie-Jo CHATEVAIRE, Vice-présidente du Conseil Départemental

Représentant du Conseil Départemental de la Vienne :

Monsieur Jean-Louis LEDEUX, Conseiller Départemental

Représentant de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise :

Monsieur François BON, Délégué

Représentant du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin :

Madame Catherine TROMAS, Déléguée

Représentants nommés sur proposition de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres :

Monsieur Gérard BOBINEAU, Maire de St-Gelais
Monsieur Marcel MOINARD, Maire d'Amuré
Monsieur Florent SIMONET, Conseiller municipal de Niort
Monsieur Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de Saint-Martin-de-Saint Maixent
Monsieur Elmano MARTINS, Vice-président CA du Niortais
Monsieur Bruno LEPOIVRE, Conseiller CC du Haut Val de Sèvre
Monsieur Philippe CACLIN, Vice-président du CC du Mellois
Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-président du CC Val de Gâtine

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de la Charente-Maritime :

Monsieur Jean-Marie BODIN, Maire de Marans
Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire de Charron
Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président de la CC Aunis Atlantique et Maire de La Ronde
Monsieur Jean GORIOUX, Président de la CC Aunis Sud et Maire de Saint-Georges-du-Bois

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Vendée :

Monsieur Bruno FABRE, Maire de Nalliers
Monsieur Laurent DUPAS, Maire de Les Velluire-sur-Vendée
Monsieur Bernard BORDET, Maire de Le Mazeau
Monsieur Alexandre OLONDE, Conseiller municipal de Le Gué-de-Velluire

Représentant du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime :

Monsieur Bernard BESSON, Vice président et Maire de Ferrières d'Aunis

Représentant du Syndicat Mixte à la Carte Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine :

Monsieur Eric CUSEY, Président et adjoint au Maire d'Azay le Brûlé

Représentant du Syndicat pour l'Etude, la Recherche et les Travaux d'Amélioration de la desserte en eau potable du Sud Deux-Sèvres :

Monsieur Daniel JOLLIT, Président et Maire de Romans

Représentant du Service des Eaux du Vivier (Niort Agglo) :

Monsieur Thibault HEBRARD , Conseiller municipal de Niort

Représentant du Syndicat Mixte du Marais Poitevin Bassin de la Vendée de la Sèvre et des Autizes:

Monsieur Jean-Pierre PETORIN, Membre et adjoint au Maire de Fontenay le Comte

Représentant du Syndicat Vendée Eau :

Monsieur James GANDRIEU, Vice-président et Maire de Sainte-Pexine

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- Monsieur le Président du Syndicat des Marais Mouillés de la Charente Maritime ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat des Marais Mouillés des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'ASA des Marais Mouillés Vendéens de la Sèvre et des Autizes ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union des Marais de la Charente-Maritime ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Section Régionale Conchylicole Poitou-Charentes ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association de Concertation pour l'Irrigation et la Maîtrise de l'Eau de Charente-Maritime ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Irrigants des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de Nature Environnement 17 ou son représentant,
- Madame la Présidente de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- Madame la Présidente de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir des Deux-Sèvres ou son représentant.

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (16 membres)

- Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- Madame la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant,
- Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de la Vendée ou son représentant,
- Madame la Préfète de la Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin "estuaire de la Gironde et mer des Pertuis" ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Etablissement Public du Marais Poitevin ou son représentant,

- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine de l'Agence française pour la biodiversité ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres ou son représentant.

Préfecture de la Vienne

86-2021-01-29-003

CHU POITIERS

DÉCISION de la Directrice Générale, composition CAPD
de la Vienne

Dossier suivi par : Julien QUILLET
Responsable des carrières et du temps de travail
☎ : 05 49 44 40 08 – julien.quillet@chu-poitiers.fr

DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE

Le Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers,

Vu la Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifiée,

Vu le décret n°2003-655 du 18 juillet 2003 relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales de la fonction publique hospitalière, modifié,

Vu la décision du directeur général de l'ARS Poitou-Charentes n°1562 du 12 novembre 2014 désignant le directeur général du CHU de Poitiers comme gestionnaire de l'ensemble des commissions administratives paritaires départementales de la Vienne ;

DECIDE :

A compter du 1^{er} février 2021, les commissions administratives paritaires départementales de la Vienne sont composées conformément au tableau ci-joint.

Poitiers, le 29 janvier 2021



La Directrice générale

Anne COSTA

PJ. Composition des CAPD de la Vienne

COMPOSITION GENERALE DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DEPARTEMENTALES

Composition à compter du 1er février 2021

COMMISSION	ADMINISTRATEURS				PERSONNELS					
	MEMBRES TITULAIRES	établissements	MEMBRES SUPPLEANTS	établissements	MEMBRES TITULAIRES	OS	établissements	MEMBRES SUPPLEANTS	OS	établissements
1	Mme MONCOND'HUY	Présidente du C.S.	M. BILHAUT	C.H.U. de Poitiers	LANDRON Danièle	cdft	C.H.U. de Poitiers			
	Mme MASSON	Membre de droit	M. LASCONJARIAS	EHPAD de Mirebeau	MARASSE Philippe	cdft	CH Laborit			
2	Mme MONCOND'HUY	Présidente du C.S.	Mme CHAUVET	C.H.U. de Poitiers	MALKA Claire	cdft	C.H.U. de Poitiers	EL MOUKAFI Anne	cdft	C.H.U. de Poitiers
	Mme MASSON	Membre de droit	M. LASCONJARIAS	EHPAD Mirebeau	DUPUIS François	cdft	CH Laborit	BLOT Aurélie	cdft	C.H.U. de Poitiers
	Mme RICHARD	CH Laborit	M. LAMY	C.H.U. de Poitiers	THEVENEL Marie-Armélie	cdft	C.H.U. de Poitiers	ANDRAULT Odile	cdft	C.H.U. de Poitiers
	Mme FASULA	IDEF	Mme BENYAYER	C.H.U. de Poitiers	LAVILLE Céline	cdft	C.H.U. de Poitiers	TRIANNEAU Christian	cdft	C.H.U. de Poitiers
	M. BILHAUT	C.H.U. de Poitiers	M. DESHORS	C.H.U. de Poitiers	BEAU Lyse	cdft	C.H.U. de Poitiers	BOUICHOU Sandrine	cdft	C.H.U. de Poitiers
3	Mme BIGEAU	EHPAD Chauvigny	M. BALTUS	C.H.U. de Poitiers	CHESNES Estelle	fo	CH Laborit	GIRAULT Sandrine	fo	CH Laborit
	Mme MONCOND'HUY	Présidente du C.S.	M. BILHAUT	Membre de droit	LEMOINE Florence	cdft	CH Laborit	ENNES BECKER Nathalie	cdft	C.H.U. de Poitiers
4	Mme MONCOND'HUY	Présidente du C.S.	M. BILHAUT	C.H.U. de Poitiers	BEAUMERT Vincent	cdft	C.H.U. de Poitiers	GIRAUD Franck	cdft	C.H.U. de Poitiers
	Mme MASSON	Membre de droit	M. LASCONJARIAS	EHPAD de Mirebeau	PIGEOT Erick	fo	CH Laborit	GOUBEAU Florence	fo	CH Laborit
5	Mme MONCOND'HUY	Présidente du C.S.	M. BILHAUT	C.H.U. de Poitiers	PINAULT Sébastien	cdft	CH Laborit	TAM TSI Alfred	cdft	C.H.U. de Poitiers
	Mme MASSON	Membre de droit	Mme BIGEAU	EHPAD Chauvigny	MOUNIER-AILLAUD Hélène	cdft	C.H.U. de Poitiers	POUVREAU Odile	cdft	C.H.U. de Poitiers
6	Mme RICHARD	CH Laborit	M. LASCONJARIAS	EHPAD de Mirebeau	MORCHOISNE Peggy	cdft	C.H.U. de Poitiers	RENAUD Sylvie	cdft	EHPAD Chauvigny
	Mme MONCOND'HUY	Présidente du C.S.	M. DESHORS	C.H.U. de Poitiers	DECOURT Isabelle	cdft	C.H.U. de Poitiers	BOURROUNET Philippe	cdft	C.H.U. de Poitiers
7	Mme MASSON	Membre de droit	Mme FASULA	IDEF	BAUCHE Muriel	cdft	C.H.U. de Poitiers	BRUXELLE Sandra	cdft	CH Laborit
	Mme RICHARD	CH Laborit	M. BILHAUT	C.H.U. de Poitiers	MARCHAND Anne	cdft	C.H.U. de Poitiers	FERARY Stéphane	cdft	C.H.U. de Poitiers
8	Mme MONCOND'HUY	Présidente du C.S.	M. LASCONJARIAS	EHPAD de Mirebeau	ECALE Jacqueline	fo	CH Laborit	CACAUD Patricia	fo	C.H.U. de Poitiers
	Mme MASSON	Membre de droit	Mme FASULA	IDEF	NADAL Philippe	cdft	C.H.U. de Poitiers	RIPAULT Laurent	cdft	IDEF
9	Mme RICHARD	CH Laborit	M. LASCONJARIAS	EHPAD de Mirebeau	FAURE Jean-Philippe	cdft	C.H.U. de Poitiers	BOUJE Nicolas	cdft	C.H.U. de Poitiers
	Mme MONCOND'HUY	Présidente du C.S.	Mme CHAUVET	C.H.U. de Poitiers	BEANT Jean	cdft	CH Laborit	BROSSARD Florence	cdft	C.H.U. de Poitiers
10	Mme MASSON	Membre de droit	M. LASCONJARIAS	EHPAD Mirebeau	HUET Franck	cdft	C.H.U. de Poitiers	BAILLOT Anne-Laure	cdft	C.H.U. de Poitiers
	Mme RICHARD	CH Laborit	M. LASCONJARIAS	EHPAD de Mirebeau	BOUTET Christophe	cdft	C.H.U. de Poitiers	LE SOAVEC Swannie	cdft	CH Laborit
Sous-groupe 1	Mme FASULA	IDEF	Mme BENYAYER	C.H.U. de Poitiers	GALBERT Florence	cdft	IDEF	ARGENTON Anne	cdft	C.H.U. de Poitiers
	M. BILHAUT	C.H.U. de Poitiers	M. DESHORS	C.H.U. de Poitiers	LACOUX Julie	cdft	C.H.U. de Poitiers	TOURNEUR Claude	cdft	C.H.U. de Poitiers
Sous-groupe 2	Mme BIGEAU	EHPAD Chauvigny	M. BALTUS	C.H.U. de Poitiers	BEAUDOIN Valérie	cdft	C.H.U. de Poitiers	FLON Josiane	cdft	C.H.U. de Poitiers
	Mme MONCOND'HUY	Présidente du C.S.	Mme FASULA	IDEF	PIN Françoise	cdft	CH Laborit	VILLANNEAU Stéphanie	cdft	C.H.U. de Poitiers
9	Mme MASSON	Membre de droit	M. BILHAUT	C.H.U. de Poitiers	GUILBERT Catherine	cdft	C.H.U. de Poitiers	PETRY Valérie	cdft	C.H.U. de Poitiers
	Mme RICHARD	CH Laborit	M. LASCONJARIAS	EHPAD de Mirebeau	SOULAGNET Christiane	cdft	EHPAD Civray	MANGOT Cécile	cdft	C.H.U. de Poitiers
10	Mme MONCOND'HUY	Présidente du C.S.	M. BILHAUT	C.H.U. de Poitiers	BIBAULT Yann	cdft	CH Laborit	ARDON Sandrine	cdft	CH Laborit
	Mme MASSON	Membre de droit	M. LASCONJARIAS	EHPAD de Mirebeau	DAUVERGNE Marie-Paule	cdft	C.H.U. de Poitiers	PIRONNET Marika	cdft	C.H.U. de Poitiers
Sous-groupe 2	Mme MASSON	Membre de droit	M. LASCONJARIAS	EHPAD de Mirebeau	RIQUER Céline	cdft	C.H.U. de Poitiers	DEPARIS Julia	cdft	C.H.U. de Poitiers



Mise à jour le 29 janvier 2021

Préfecture de la Vienne

86-2021-02-09-002

DDCS/SDJES

Arrêté n°2021-CAB-SDJES-01, portant modification de la constitution de la commission départementale consultative d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Arrêté n° 2021 / CAB / SDJES / 01

en date du **– 9 FEV. 2021**

**portant modification de la constitution de la commission départementale consultative
d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif**

**La Préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite agricole**

VU le décret 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n°2013-1191 du 18 décembre 2013 portant modification du décret n°69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n°83-1035 du 22 novembre 1983 susvisé pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/CAB/DDCS/001 en date 22 janvier 2019 portant modification de la constitution de la commission départementale consultative d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

SUR proposition du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale ;

ARRETE :

Article 1 :

Sont nommés membres de la commission départementale consultative d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif :

- **Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne ou son représentant ;**

- Le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Vienne ou son représentant ;
- Madame Odile CHAUVET, présidente du comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports de la Vienne, demeurant 1809 Route de la Gare 86550 MIGNALOUX- BEAUVOIR ;
- Monsieur Patrick GIRARD, président du comité départemental olympique et sportif de la Vienne, demeurant 14 Avenue de la Vienne 86300 CHAUVIGNY ;
- Monsieur Gérard BARC, président de la Ligue de l'enseignement de la Vienne, demeurant 18 Rue de la Brouette du Vinaigrier – BP 187 – 86005 POITIERS Cedex ;
- Monsieur Francis GARGOUIL, Maire de Château-Larcher et membre élu représentant l'association départementale des maires de la Vienne, demeurant 14 Rue du Pin 86370 CHATEAU-LARCHER ;
- Monsieur Marc LOUBAUD, membre élu représentant l'association « les FRANCAS » de la Vienne, demeurant 16 Rue Alphonse Daudet 3^{ème} étage 86000 POITIERS.

Article 2 :

L'arrêté préfectoral n° 2019/CAB/DDCS/001 en date 22 janvier 2019 portant modification de la constitution de la commission départementale consultative d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur académiques des services départementaux de l'éducation nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Poitiers, le – 9 FEV. 2021

La Préfète,


Chantal CASTELNOT

Préfecture de la Vienne

86-2021-02-09-001

DDVA/SDJES

Arrêté, n°2021-DSDEN-SDJES-01, portant nomination du
délégué départemental à la vie associative de la Vienne

Arrêté n° 2021/DSDEN/SDJES/01

en date du – 9 FEV. 2021

portant nomination du délégué départemental à la vie associative de la Vienne

**La Préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite agricole**

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu la circulaire du Premier ministre N° 425/SG du 28 juillet 1995 instituant la création d'un délégué départemental à la vie associative ;

Vu la lettre du haut-commissaire à la jeunesse en date du 8 février 2010 relative à la désignation des délégués départementaux à la vie associative ;

Vu la circulaire du Premier ministre N° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Sur proposition du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Arthur DROUAUD est nommé délégué départemental à la vie associative (DDVA) de la Vienne à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : La fonction de délégué départemental de la vie associative en Vienne a pour objet :

- d'apporter une meilleure connaissance de la vie associative du département ;
- de renforcer la coordination des différents acteurs liés au monde associatif ;
- d'être l'interlocuteur privilégié des associations du département ;
- de contribuer à la promotion de la vie associative et à son développement ;
- de promouvoir l'engagement des bénévoles et des volontaires.

Pour ce faire, le délégué assure :

- le pilotage et la coordination de la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) ;
- l'organisation de la fonction d'observatoire et de la veille de la vie associative ;
- la fonction de liaison et de coordination en matière de vie associative entre les différents services de l'État d'une part, ainsi qu'entre les services de l'État, les collectivités territoriales et les associations d'autre part.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le - 9 FEV, 2021



Chantal CASTELNOT